



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT 2019-15**

**AVIS** est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 4 février 2019, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté le règlement 2019-15 décrétant une dépense de 15 012 100 \$ et un emprunt de 15 012 100 \$ pour la réalisation de divers travaux de construction et de réfection d'infrastructures de rue et de services municipaux, de modification aux installations électriques et de remplacement d'équipements au puits principal, l'acquisition de compteurs d'eau et l'amélioration du réseau d'éclairage public.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 mai 2019 pour une partie des travaux, ainsi que les frais de financement de l'annexe A pour une dépense et un emprunt de 5 098 214 \$.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

La partie approuvée de ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

**DONNÉ à Val-d'Or, le 15 mai 2019.**

  
**M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire**

**Greffière**